



PROMOTIONS CAPD octobre 2013

ÊTES-VOUS PROMOUVABLE EN 2013 OU 2014 ?

ATTENTION : La situation est différente selon que vous êtes Instituteur(trice) ou Professeur(e) d'École.

INSTITUTRICE(TEUR) : Promotions prononcées entre le 01/01/14 et le 31/12/2014.

PROFESSEUR(E) D'ÉCOLE : Promotions prononcées entre le 01/09/13 et le 31/08/2014.

Reportez vous à votre dernier arrêté de promotion et notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion. Vous pouvez aussi consulter i-Prof.

Les tableaux récapitulatifs (au verso) vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : ajoutez ce temps à la date d'effet de votre précédente promotion.

Si la date obtenue tombe pendant l'année civile 2014 (instituteurs) ou pendant l'année scolaire 2013-2014 (professeur d'école) vous êtes promouvable sous certaines conditions précisées ci-dessous.

Cela ne signifie pas obligatoirement que vous serez promu(e)...

SEREZ-VOUS PROMU(E) ?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté.

Si vous êtes promouvable au mi-choix ou au choix, vous serez classé(e).

Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon.

Le pourcentage des promus est défini réglementairement et nationalement pour chaque échelon :

- CHOIX (GRAND CHOIX pour les PE) : 30 % des promouvables
- MI-CHOIX (CHOIX pour les PE) : 5/7 des promouvables
- ANCIENNETÉ : TOUT LE RESTE DES PROMOUVABLES

COMMENT EST CALCULÉ LE BARÈME ?

La DSDEN de la Marne applique le barème suivant :

BARÈME = NOTE (X 2) + ANCIENNETÉ (AGS) + RÉACTUALISATION éventuelle DE LA NOTE (+ 0,25 pt / an au delà de 3 ans)

ANCIENNETÉ : arrêtée au 31/12/13 pour les instituteurs et au 31/08/13 pour les professeurs d'école.

Chaque collègue syndiqué promouvable sera informé par courrier. Pour les non-adhérents, prière de remplir précisément tous les renseignements demandés...

RYTHMES D'AVANCEMENT

ECHELON	Instit'			P.E.		
	CHOIX	MI-CHOIX	ANC	GD CHOIX	CHOIX	ANC
3→4						1 an
4→5				2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5→6				2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6→7				2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7→8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8→9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9→10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans	5 ans
10→11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

ECHELON	P.E. HORS CLASSE	
	RYTHME UNIQUE	
4→5	2 ans 6 mois	
5→6	3 ans	
6→7	3 ans	



Servez-vous des données d'iProf pour remplir cet imprimé...

Instit' promouvable en 2014 PE promouvable en 2013/2014

NOM : Nom de JF :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

CP VILLE :

Tél. portable :

ADRESSE E-MAIL :@.....

Échelon depuis le iPROF → Votre Dossier → Synthèse

Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31/12/2012 pour les instits OU au 31/08/2013 pour les PE :
..... ans, mois, jours.

Je suis promouvable duème échelon auème échelon

- au GD CHOIX (PE) ou CHOIX (instit') le
- au CHOIX (PE) ou MI-CHOIX (instit') le
- à l'ANCIENNETÉ le

iPROF

→ Votre Dossier

→ Vos Perspectives

→ Promotions

Dernière note d'inspection : / 20 obtenue le

iPROF → Votre Dossier → Carrière → Notation

En remplissant ce document, j'accepte de recevoir des informations du SE-UNSA

Fiche de suivi à retourner à
Syndicat des Enseignants - Unsa
 BP 30149
 51055 REIMS CEDEX